

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

APISTAN

2. Composition qualitative et quantitative

Une lanière de 8 g contient :

Substance(s) active(s) :

Tau-fluvalinate 0,800 g

.....

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Lanière antiparasitaire.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Abeilles.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les abeilles :
- Traitement de la varroase due à *Varroa destructor*.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance au fluvalinate.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Porter des gants et éviter de boire, manger ou fumer lors de la manipulation des lanières. Se laver les mains avec du savon après utilisation. En cas d'exposition accidentelle avec les yeux, rincer à l'eau avec soin.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9. Posologie et voie d'administration

Traitement dans la ruche :

2 lanières par ruche (soit 2 x 800 mg de tau-fluvalinate, sous forme lanière) pendant 6 à 8 semaines.

Mode d'administration :

Les lanières sont assemblées l'une à l'autre à la fabrication. Il suffit de les séparer et de les insérer entre les cadres du corps de ruche, les lanières seront maintenues verticalement entre les cadres, par leur système de suspension incorporé. Utiliser 2 lanières pour une ruche type Dadant (10 cadres). Insérer les lanières entre les cadres 3 et 4 et entre les cadres 7 et 8 du corps de ruche. Pour les nucléi et les petites ruches, 1 seule lanière est suffisante, à insérer entre les cadres, au coeur de l'essaim.

Durée de traitement :

Les lanières doivent être laissées dans la ruche pendant une durée minimale de 6 semaines et retirées impérativement après 8 semaines de présence dans la ruche.

Compte tenu de l'évolution du parasite, un seul traitement par an est généralement suffisant. Ce produit peut être utilisé toute l'année. Toutefois, les meilleurs résultats sont obtenus avec des traitements effectués au printemps avant la première miellée ou à l'automne après la récolte de miel.

Ne pas réutiliser les lanières.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

En cas de doute, ôter les lanières des cadres.

4.11. Temps d'attente

Miel : Zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Antiparasitaire externe, acaricide.
Code ATC-vet : QP53AC10.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le tau-fluvalinate est un antiparasitaire externe de la classe des cyano-pyréthrénoïdes qui agit par dépolarisation rapide des membranes axonales. Chez le parasite *Varroa destructor*, l'absorption de la molécule est rapide et la mort est due à l'hyperexcitabilité et l'épuisement nerveux.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Le tau-fluvalinate agit par contact. Son mode d'action, par incorporation d'un acaricide à des polymères plastiques au cours de la fabrication, assure une libération constante et durable de la substance active qui élimine les varroas fixés sur les abeilles ainsi que ceux issus des oeufs pondus dans les cellules du couvain. L'efficacité obtenue permet l'élimination complète pour la saison, des varroas présents dans la ruche.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Polychlorure de butyle et de vinyle
Phtalate de butyle et de benzyle
Phtalate de dioctyle
Huile de soja époxydée
Acide stéarique

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver les lanières dans leur emballage d'origine bien fermé, à l'écart des denrées alimentaires ainsi que des substances chimiques qui pourraient éventuellement les contaminer. Utiliser les lanières aussitôt après leur sortie de la pochette pour éviter leur pollution ou contamination. Ne pas exposer les lanières directement à la lumière solaire. Pas de précautions particulières de conservation concernant la température.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Sachet papier-polyéthylène-aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VITA 1 RATHMINES D06 IRLANDE	H685	BEE CASTLEWOOD DUBLIN	HEALTH AVENUE 6
--	------	---------------------------------	---------------------------

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/2269949 9/1989

Poche	de	1	sachet	de	10	lanières
Boîte	de	3	sachets	de	10	lanières
Boîte	de	5	sachets	de	10	lanières
Boîte	de	10	sachets	de	10	lanières

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

15/02/1989 - 31/05/2010

10. Date de mise à jour du texte

12/03/2019